

■ **Décision SGA-DEC-2024-n°208**
Objet : Convention avec l'Association Le Menestrel

Direction de la Culture – Conservatoire Nina Simone

Le Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant :**

Que l'association Le Menestrel, représentée par Jean-Thomas REPPEL, Président, a fait appel à la Ville de Creil pour l'emprunt et l'utilisation des instruments du Conservatoire Nina Simone pour son concert annuel le 13 avril 2024 aux Grandes Écuries de Chantilly.

■ **Décide :**

Article 1 : De signer une convention de prêt d'instruments de musique à titre gracieux avec l'association Le Menestrel représentée par Jean-Thomas REPPEL, Président, et domiciliée 2 avenue du Général de Gaulle 60500 CHANTILLY ; pour les instruments dûment listés dans ladite convention et uniquement pour le concert susmentionné.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 8 avril 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



12 AVR. 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville :

12 AVR. 2024